

Interview de Mme Maryam MAJIDOVA, co-fondatrice du « Gender HUB Azerbaijan » et lauréate du Concours de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Ambassade de France 2020, sur ASAN-radio le 9 décembre 2020.

<https://bit.ly/3oy6FkC> (à partir de 27.20^e minute).

Animatrice ASAN :

L'Ambassade de France en Azerbaïdjan a annoncé récemment la lauréate du concours relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes qu'elle a organisé. Le premier prix du concours a été remporté par Maryam Majidova, étudiante en master à l'Université ADA, qui suivra en 2021 une formation d'un mois à l'Université d'été de la prestigieuse école de Sciences-Po Paris sur les droits de l'homme. Elle est notre interlocutrice aujourd'hui.

- Maryam, félicitations pour avoir remporté le concours de l'égalité femmes-hommes de l'Ambassade de France en Azerbaïdjan. Pouvez-vous brièvement nous parler de votre projet gagnant ? Qu'est-ce que le « Gender HUB Azerbaijan » représente et pourquoi rejoindre cette plateforme?

- MM : *« le Gender HUB Azerbaijan » est une plateforme créée depuis 6 mois. Son objectif principal est de rassembler les organisations et les groupes d'initiative luttant pour les droits des femmes, unissant ainsi la société civile dans la prévention de la violence à l'égard des femmes. Nous voulons élargir notre public en travaillant ensemble, afin que notre message et notre objectif soient les mêmes. Nous devons rejoindre cette plateforme afin de nous soutenir mutuellement en faveur des meilleurs projets. Parfois, il apparaît que les organisations reproduisent les mêmes projets ou travaillent dans la même direction. Nous souhaitons être une plateforme commune, à la fois en tant que ressource et conception, pour contribuer ensemble à l'égalité des genres, nous renforcer autour des organisations de jeunesse et augmenter la base matérielle et technique à l'avenir.*

Notre première priorité c'est l'information du public. Il arrive parfois que les gens ne croient toujours pas qu'il y ait de la violence en Azerbaïdjan. On dit souvent que nous sommes déjà parvenus à l'égalité. Par conséquent, pour sensibiliser le public, nous devons nous unir en tant que société civile en cas de violence et diffuser des informations à ce sujet.

Notre deuxième domaine prioritaire c'est le plaidoyer et le lobbying en faveur de la Convention d'Istanbul.

Notre troisième objectif c'est la création d'un service d'assistance téléphonique pour soutenir les femmes.

Enfin notre quatrième point d'attention c'est la formation et l'éducation.

Aussi, une de nos priorités c'est de travailler avec les médias. Le problème est que les médias locaux ne sont pas très sensibles aux questions de genre. Nous aimerions travailler avec nos représentants des médias qui sont en effet nos principaux partenaires.

- **ASAN-radio** : Vous avez mentionné que l'un de vos objectifs est l'adhésion de notre pays à la Convention d'Istanbul. Comment expliquez-vous son importance ?

- *MM* : La Convention d'Istanbul a déjà été ratifiée par de nombreux pays, signée et ratifiée par la majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe. Comme nous le savons, signer et accepter sont deux processus différents. À l'heure actuelle, l'Azerbaïdjan n'a ni signé ni ratifié. La violence domestique en Azerbaïdjan, mais aussi dans les pays européens s'est intensifiée en particulier en raison du COVID 19. Parce que les gens sont plus stressés et la situation psychologique générale plus tendue à cause de la mauvaise situation économique.

La Convention d'Istanbul criminalise justement la violence contre les femmes et ne présente pas ce fait comme un simple problème domestique. Dans ce cas, la police peut intervenir dans de telles circonstances. En conséquence, les femmes ne retirent plus leurs plaintes contre les maris qui les harcèlent, par crainte de leur père ou mari, la violence est ainsi évitée.

Son deuxième intérêt d'importance est qu'elle prévoit la mise en place de refuges, de centres de conseil et de soutien psychologique pour les femmes subissant des violences. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de refuges pour les victimes de violence en Azerbaïdjan. Dans la Convention d'Istanbul, ce sont les victimes de la violence qui doivent être au centre de tout le processus - comment travailler avec elles, comment prévenir de futures violences.

- **ASAN-radio** : Que peuvent faire nos auditeurs pour prévenir la violence contre les femmes en Azerbaïdjan?

- *MM* : Tout d'abord, il faut considérer que la violence ne peut être justifiée. Parfois, nos représentants des médias font de lourdes erreurs dans leur rédaction. Par exemple, ils écrivent qu'un homme a tué sa femme parce qu'elle a divorcé et qu'il n'a pas pu supporter cette séparation. Ou bien, parce que la femme s'est enfuie de chez elle, ou qu'elle ne s'est pas bien occupée de son enfant, ou encore qu'elle a répondu agressivement à son mari, et que c'est pour cela elle a été tuée ou battue. La violence ne peut jamais être justifiée.

Un autre point important est l'éducation. Les expressions telles que « celui qui ne bat pas sa fille bat son genou », « je veux 7 fils », etc. utilisées dans notre langue ne façonnent pas du tout nos valeurs nationales et culturelles. Nous ne pouvons jamais justifier la violence sur cette base. De plus, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation sur les réseaux sociaux. Nous devons le signaler aux autorités compétentes quand une violence se produit.

En même temps, nous devons apprendre à nos filles et garçons ce qu'est la violence. En aucun cas, la violence ne doit être commise contre une femme ni un homme.

- **ASAN-radio** : Merci d'avoir partagé votre point de vue sur une question aussi importante.